

Compte rendu du conseil d'administration et de gestion

Jeudi 04 mai 2023

07:30 AM

Salle 34

Membres présents:

Laurent CASAÑAS (Proviseur), Françoise ASSEMAT (Directrice Administrative et Financière), Brigitte VEYNE (COCAC), Ljudmila PÉREZ (Présidente), Juanita CANAHUATE (Vice-présidente), Mathieu CADOUX (Vice Trésorier), Carla QUIÑONES (Secrétaire), Carlos MIRANDA (Vice-Secrétaire), Laura BOBEA (Vocal).

Personnes invités:

Reynold PEIGNET (Intendant), Laurent BONICEL (Directeur du Primaire), Yazid KEMEL (CPE), INTRANT, MAIRIE DE SAINT-DOMINGUE (ADN).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 7h40.

Personnes excusés:

BOURRET Denis (Ex Président), Raúl HERNÁNDEZ (Trésorier)

Le Proviseur présente les représentants de la mairie et d'INTRANT au comité.

Des réunions ont été préalablement organisées avec ces institutions afin de présenter les problèmes de circulation aux abords du Lycée Français de Saint-Domingue.

Karen Gonzalez, représentante de l'INTRANT, présente le projet pilote adapté à l'école. Elle informe le comité que le problème principal se trouve à l'entrée et à la sortie des élèves. Un projet collaboratif est cours avec la mairie dans la construction de parkings dans la zone. C'est un sujet qui touche tout le périmètre.

La mise en place du projet de l'INTRANT suppose un petit sacrifice de la part des parents.

L'INTRANT propose:

- Un ajustement de l'horaire de sortie du LFSd : uniformisation de l'horaire primaire et secondaire (avec un impact direct sur l'organisation de l'école).
- Les enfants doivent être prêts à l'avance à être récupérés par leurs parents.
- Ajouter les panneaux de limitation de vitesse et les panneaux d'interdiction de stationnement manquants.
- Supprimer le passage piéton actuellement présent au milieu de la rue pour ne laisser que des passages aux coins. Dans le cadre théorique, les voitures ont tendance à s'arrêter dans les coins pour passer.
- Supprimer la possibilité de se garer sur les coins du trottoir entre la rue Rafael Damiron et la rue Jiménez Moya en plaçant des cônes.
- Interdiction du stationnement en double file sur le trajet d'évacuation de Monsieur le Président sur la rue Jimenez Moya.
- Le soutien de la DIGISET pour la mise en œuvre de ce projet pilote. Des agents seront présents pour appuyer le lancement du projet et vont fiscaliser les conducteurs qui ne respectent pas le



Code de la route. La présence de l'institution assurera le bon développement et la mise en œuvre du projet. Les éléments seront ajustés si besoin dans le cadre pratique.

- Le projet "Parquéate bien" sera lancé simultanément.

Le conseil d'administration étudie les différents éléments et demande que le projet soit élaboré dans un contexte pratique plutôt que théorique :

Le Proviseur rappelle que le LFSD est prêt à prendre en charge l'installation de ralentisseurs sur la rue Rafael Damiron pour les véhicules en contresens. Il est rappelé à INTRANT que l'un des principaux problèmes est le contrôle lors de la mise en œuvre d'un projet, les mauvaises habitudes de circulation peuvent revenir très rapidement sans le suivi nécessaire.

Le comité souligne également que :

- Le projet pilote ne fait aucune référence à l'avenue George Washington.
- Les voitures garées en double file n'appartiennent pas à l'école.
- Le chaos au moment du dépôt et de la récupération des enfants est possible parce que les horaires de circulation sont échelonnés. Le chaos organisé doit être évalué.
- Une baie pourrait être construite dans la zone où les cônes rouges seront placés (à l'angle entre la rue Rafael Damiron et la Jimenez Moya).

L'intervention de l'INTRANT se termine à 8h30.

Point extraordinaire :

- Un point extraordinaire est soulevé concernant la visite de l'architecte français SEGOND Guillaume les mardi 09, mercredi 10 et jeudi 11 mai 2023. Le comité échange sur cette mission et se partage les créneaux horaires.

II. Financier

c) Révision des produits financiers

Le vice-trésorier présente à la commission l'état d'avancement de l'étude des produits financiers du LFSD.

- Après avoir consulté William Veloz, un expert en investissement, le vice-trésorier propose que l'école :
 - Conserver ses produits dans les fonds de la BHD car ils ne sont pas risqués et ont une bonne performance.
 - Ouvrir un compte auprès d'une bourse (Tivalsa ou Altio). Toutes deux proposent des fonds communs de placement dont la performance est supérieure à celle d'une banque.
 - Autres produits à acheter par le biais des bourses : les fonds immobiliers. Ils sont basés sur les nouvelles constructions ou sur les revenus mobiliers.
 - Il convient d'investir dès maintenant car le taux d'intérêt américain vient d'être augmenté.



Le comité décide d'ouvrir des comptes dans les deux sociétés de bourses dès le 04 mai 2023, étant donné que le processus prendra du temps et qu'il nécessite d'un processus d'approbation. Après l'ouverture, il n'y a pas d'obligation à placer des fonds.

- d) Présentation du rapport des recettes et des dépenses de la DAF pour le mois :
 - i) Le vice-trésorier indique, sur la base des états transmis par la DAF, qu'il n'y a pas d'écart majeur entre ce qui a été budgétisé et ce qui a été exécuté.
 - ii) La DAF explique qu'il y a un écart dans les "autres dépenses de fonctionnement" qui correspond à l'émission d'une facture hors période de l'AEFE.
 - iii) En l'absence du trésorier, aucun commentaire n'a été fait sur la réponse budgétaire au contrat de cantine.

II. Légal

- d) Audit du travail :
 - i) En ce qui concerne les questions relatives à l'audit du travail, le vocal indique qu'une réunion s'est tenue le vendredi 5 mai avec Javier Suarez de BDS.
 - ii) Le département des ressources humaines a rassemblé toute la documentation nécessaire. Les progrès seront discutés après la réunion.
- e) Mise à jour des statuts : Le cabinet d'avocats Gomez et Gratereaux n'a pas donné de date pour la remise du premier projet. Le bureau a prévenu à l'avance de la complexité de la rédaction des nouveaux statuts. Ils devront prendre en compte la demande du comité : les nouveaux statuts devront être similaires aux statuts actuels afin de préserver l'esprit du Lycée français dans le monde.
- f) Statut du titre de propriété : Malheureusement, la documentation soumise au MEPyD a été rejetée. L'institution publique souligne la nécessité de clarifier la non-élection de Mme Marion-Landais Jeanne, ancien membre du comité de gestion. Le comité actuel a demandé un rendez-vous pour éclaircir ce point.

III. Ressources humaines

a) Validation des nouveaux recrutements (LC)

Primaire:

- Le Proviseur travaille en étroite collaboration avec le directeur du primaire pour répondre aux besoins du primaire. Grâce à la décision proactive du dernier comité, une ressource supplémentaire a été engagée pour un dispositif de soutien (qui n'a finalement pas été utilisé en raison de la nécessité d'ouvrir le double niveau CP/CE1).
- Un appel à candidatures a été lancé pour remplacer Mme IRAURGUI dans le cadre de son départ à la retraite à partir de 2023-2024. Mme DUTILLY n'a pas pu obtenir le détachement de son académie pour occuper le poste de résident. L'AEFE a demandé de solliciter la disponibilité des candidats n°2 et n°3, qui ont finalement refusé. Le Proviseur a demandé le gel du poste. L'AEFE est susceptible de le récupérer.



Maintenance :

- Trois devis de sociétés de nettoyage ont été présentés.
- Comme solution temporaire étant donné le départ prématuré de la société de nettoyage, M. Peigney, intendant, a procédé à l'embauche de 3 agents de nettoyage.
- Il a été convenu de demander aux entreprises un montant spécifique pour le nettoyage approfondi mensuel et de conserver le système de personnel fixe jusqu'à ce que les coûts opérationnels et les risques soient évalués.
- La DAF devrait établir un tableau comparatif reflétant les coûts des 4 employés par rapport à la contractualisation de la société externe.

Secondaire:

- Le comité discute sur un point RH extraordinaire. L'absentéisme d'un employé est très élevé tout au long de l'année avec un impact direct sur le service et notamment sur les élèves.
- **Le comité vote à l'unanimité en faveur du licenciement.**

b) Courtier d'assurances

- La commission échange des informations sur les différents courtiers et conclut que le courtier actuel n'est pas en mesure d'apporter une solution aux différents problèmes du LFSD.
- **Le comité se prononce pour le changement de courtier à l'unanimité des membres présents en faveur du courtier Max corredores.**

VI. INFRASTRUCTURE

Le comité a présenté un certain nombre de points, notamment les devis pour le remplacement des fenêtres, les climatiseurs, le budget pour la rénovation de la cour et de l'entrée maternelle et l'aménagement paysager proposé, conformément à l'ordre du jour suivant :

- f) devis pour le remplacement des fenêtres
- g) devis 2ème phase remplacement de la climatisation
- h) proposition d'une société de nettoyage
- i) traitement d'un problème de ressources humaines.
- j) révision du budget YARULL réaménagement du Patio et de l'entrée de maternelle.
- k) examen de la proposition d'aménagement paysager.

Le projet " ombres " pour la cour de récréation, les terrains de football, de basket-ball et de handball a été discuté.

Il en est ainsi décidé :

- Obtenir plusieurs devis sur les prestations de changement de fenêtres et portes, climatisation à réaliser en deux temps dans les salles de classe. La moitié du projet serait réalisée pendant l'été.
- Réduire le projet cour de récréation et de médiathèque : après la présentation du budget YARULL, la commission procédera à une rencontre avec la société pour revoir chaque élément du devis. Le nouveau budget ajusté sera présenté à la commission. Voir note complémentaire* .
- Le CAG devra embaucher un chef de projet pour superviser les travaux d'été.

Étant donné que la fin de l'année approche, le comité devra présenter les budgets dans une semaine pour qu'ils soient validés.

*Note complémentaire * : YARULL Construction a été validé pour des raisons de temps et de qualité. Le comité a évalué la courte période de la fin de l'année scolaire (2 mois), le temps insuffisant pour lancer un appel d'offre et pour pouvoir réaliser la rénovation en 45 jours. Après avoir évalué les différents entrepreneurs, YARULL s'est avéré être le plus responsable et le plus fiable en termes de qualité et de prix.*

L'architecte PONS avait présenté une proposition schématique sans détails architecturaux comme une contribution bénéfique au LFSd, marquant une ligne de conception positive.

La société YARULL a la capacité de développer le projet technique et son budget détaillé pour la rénovation conformément aux conditions du LFSd.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 10h56.



Carla QUIÑONES
Secrétaire du CAG